



AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Dans le cadre du maintien de la propreté et de l'hygiène sur notre commune, nous vous rappelons que la réglementation en vigueur impose à tous les détenteurs de chiens de ramasser les excréments de son chien et doit disposer du matériel nécessaire à cet effet.

En effet, ces déjections peuvent être sources de nuisances, de risques sanitaires et de désagréments pour les autres usagers de l'espace public.

Nous vous invitons donc à faire preuve de civisme et à veiller à ce que votre chien ne laisse aucune trace derrière lui lors de vos promenades.

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner des sanctions, conformément aux dispositions prévues pour garantir la qualité de vie et l'environnement de tous.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre engagement pour préserver la propreté de notre commune.

Nous vous remercions de votre coopération et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.